



CDD remplacé par un autre CDD de plus courte durée

Par **Elya1998**, le **05/03/2018** à **19:56**

Bonsoir,

Je suis contractuelle dans la fonction publique territoriale depuis quelques années.

Début Janvier j'ai signé un cdd à 90% allant jusqu'à fin juillet.

Au 1er mars je repasse à temps plein et ils ne savaient pas s'ils me feraient un avenant ou si ce serait en heures supplémentaires.

Aujourd'hui on m'a annoncé qu'ils allaient plutôt me refaire un contrat d'un mois à temps plein et qu'ils feraient cela pour chaque mois.

Donc voilà mes questions : si je signe un contrat d'un mois, celui-ci annule-t-il mon contrat de 90% allant jusqu'à fin juillet ? Je m'inquiète car si par exemple dans 2 mois ils décident de me passer à 60% je suis perdante par rapport à mon contrat précédent de 90 %.

Merci par avance !